

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-119 du 10 octobre 2023
Portant sur un fonds de concours attribué dans le cadre de la politique locale
du commerce à la commune de Dontreix**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 3 Absents : 10	Exprimés : 49	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

Excusés : JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Suite à la délibération n°2018-232 du 19 décembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et la délibération n° 2019-151 du 9 octobre 2019 portant délibération cadre concernant les fonds de concours attribués dans le cadre de la politique locale du commerce, la commune de Dontreix a sollicité l'octroi d'un fonds de concours pour des travaux de réhabilitation de l'auberge communale.

La commission « économie » a donné un avis favorable, à l'unanimité, à ce projet le 13 septembre 2023.

Ce plan de financement devra faire l'objet d'une délibération concordante de la commune.

Il est à noter que le fonds de concours sera versé sur présentation d'un état des dépenses et des recettes validés par la Trésorerie.

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Installation poêle à granulés	4 424,00€	RÉGION (35%)	8 617,67€
Menuiseries	4 510,00€	Fonds de concours CCMCA (6,50%)	1 600,42€
Porte entrée	9 890,00€	Commune (58,50%)	14 403,82€
Peinture	3 501,70€		
Matériel de cuisine	2 296,21€		
TOTAL HT	24 621,91€	TOTAL HT	24 621,91€

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20231010-2023-119-DE
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le fonds de concours présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 17 octobre 2023
Pour copie conforme, le 17 octobre 2023

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance,
Pierre DESARMENIEN

